

Schéma d'aménagement et de développement révisé

Les sources de contraintes naturelles

Zones à risques de mouvement de sol à L'Anse-Saint-Jean
L'Anse-Saint-Jean
Saint-Fiacre
Carte 29

Zones de contraintes relatives aux glissements faiblement ou non rétrogressifs

- ZS1** Zone composée de sols à prédominance argileuse, avec ou sans érosion, susceptibles d'être affectés par des glissements d'origine naturelle ou anthropique
 - ZS2** Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique
 - ZS3** Zone composée de sols à prédominance sableuse, avec érosion, susceptibles d'être affectés par des glissements d'origine naturelle ou anthropique
 - ZS4** Zone composée de sols à prédominance sableuse, sans érosion, susceptibles d'être affectés par des glissements d'origine naturelle ou anthropique
 - ZS5** Zone composée de sols à hétérogènes, avec ou sans érosion, susceptibles d'être affectés par des glissements d'origine naturelle ou anthropique
- Note: Les zones formées correspondent aux talus tandis que les zones jaunes représentent les bandes de protection à la base et au sommet des talus

Zones de contraintes relatives aux glissements fortement rétrogressifs

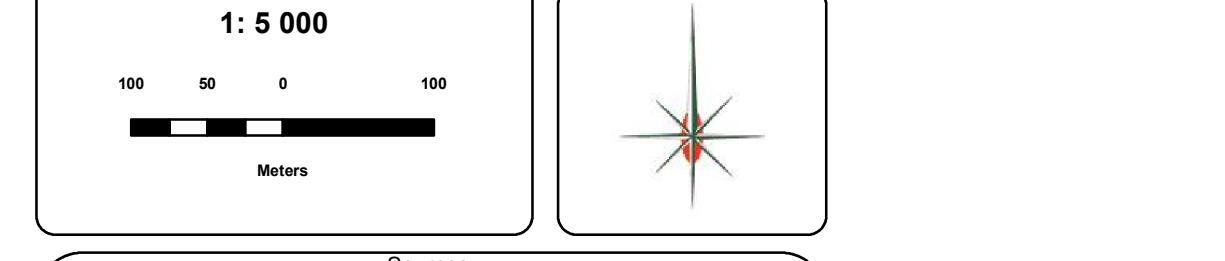
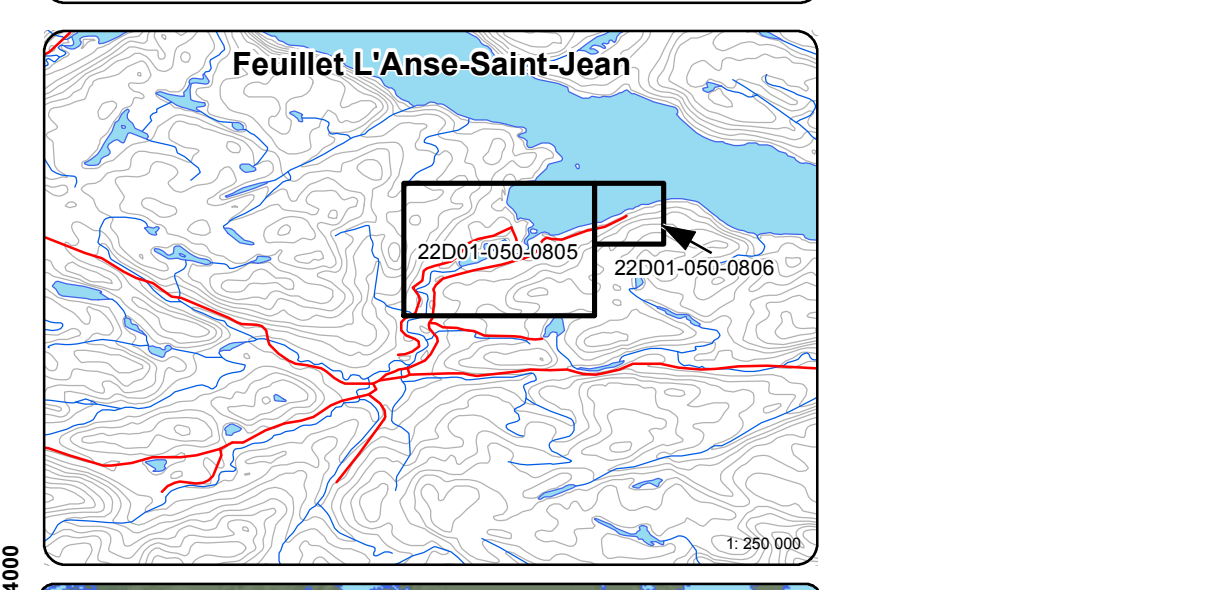
- RA1** Zone composée de sols à prédominance argileuse, avec ou sans érosion, susceptibles d'être affectés par un glissement de grande étendue
- RA1bis** Zone située à la base des talus, pouvant être affectée par l'étalement de débris provenant des zones RA1
- RA2** Zone composée de sols à prédominance argileuse, pouvant hypothétiquement être affectée par des glissements de grande étendue

- #### Autres éléments
- Secteur non cartographié
 - Quadrillage MTM

Cette carte a pour but de localiser les parties de territoire où doivent prévaloir les normes relatives aux glissements de terrain prescrites par le gouvernement du Québec. La carte est accompagnée d'un guide qui explique son utilisation ainsi que l'application du cadre normatif selon chacune des zones.

Les zones ont été déterminées en fonction des conditions existantes lors de la cartographie, et leur degré de protection est distinct de celui des ordres de base et de la échelle utilisée. Quand au cadre normatif, il a été élaboré principalement en fonction du type de glissement appréhendé et de l'intervention ou de l'utilisation projetée.

Le fait qu'un site soit situé à l'intérieur d'une zone ne signifie pas qu'un glissement de terrain surviendra inévitablement sur ce site, mais cela indique plutôt qu'il présentera un caractère de caractéristiques le prédisposant à divers degrés à un tel événement. Néanmoins, un site localisé à l'intérieur des limites des zones n'implique pas nécessairement qu'il ne sera jamais touché par un glissement de terrain, mais plutôt que la probabilité de l'être est



Sources:
M.R.C. du Fjord-du-Saguenay
Service de l'aménagement du territoire
B.D.T.Q. 1:20 000 Photocartotheque quebecoise
B.N.D.T.
Orthophotographie 1:40 000 MRNF 2007
Relevés géotechniques: relevé laser aéroporté 1999-2001
Estompage: Ministère des ressources naturelles 1:1 000 000
Projection cartographique: MTM Zone 7 NAD83

Réalisation:
Service de l'aménagement du territoire
Cartographie: Mathieu Fortin
Entrée en vigueur: 5 mars 2012

